

MAIRIE DE SAINT-ALBAN LOZÈRE

Reçu en préfecture le 13/05/2023

Envoyé en préfecture le 13/05/2023

Publié le 13/05/2023

ID: 048-214801326-20230512-13052023-AR

PLACE DU BREUIL 48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

ARRETE APPELANT LES ELECTEURS À EMETTRE LEUR AVIS SUR LE PROJET DE CESSION DE LA PARCELLE SECTIONALE E 153

Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole Section du Rouget

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2411-1 à L.2411-19,

VU la loi nº 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de Commune,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 6 du 31 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il n'est pas constitué de commission syndicale,

CONSIDERANT que l'article L. 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, « le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le Conseil Municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le Maire dans les six mois de la transmission de la délibération du Conseil Municipal ».

ARRETE

Article 1: Les électeurs de la Section du Rouget, Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, tels que définis par l'article L. 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et inscrits sur la liste électorale de la Commune) et dont la liste est annexée au présent arrêté, sont convoqués :

Le samedi 10 juin 2023 de 9H00 à 11H00 Dans le hall de la mairie Place du Breuil à Saint-Alban-sur-Limagnole

Afin de donner leur avis sur le projet de cession de la parcelle section E numéro 153 au profit de Madame Laure BISENSANG.

Le produit de la vente de biens de la section ne peut être employé que dans l'intérêt de la section et sera enregistré au titre des recettes du budget de la section.

Article 2 : Tout électeur omis ou porté par erreur sur la liste ci-annexée, pourra contacter Monsieur le Maire de Saint-Alban, afin de se faire inscrire en qualité d'électeur s'il remplit les conditions requises, ou rayer dans le cas contraire. Les opérations rectificatives doivent, en tout état de cause, intervenir avant l'ouverture du scrutin.

Article 3 : Un procès-verbal des opérations sera établi en trois exemplaires, dont deux seront adressés à la Préfecture de la Lozère.

Article 4: En l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, il sera statué par arrêté motivé du représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Maire de Saint-Alban est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie pendant 15 jours au moins et au plus tard le vendredi 12 mai 2023.

Le certificat d'affichage du présent acte sera transmis à la Préfecture de la Lozère.

Le vendredi 12 mai 2023 à Saint-Alban-sur-Limagnole.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

Liste des électeurs de la section du Rouget Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole Mai 2023

Envoyé en préfecture le 13/05/2023 Reçu en préfecture le 13/05/2023 Publié le



ID: 048-214801326-20230512-13052023-AR

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	NOM D'USAGE	PRENOM
Madame	BERTUIT	BASTARD	Noëlle
Madame	BISENSANG	BISENSANG	Laure
Madame	BLANQUET	PIC	Valérie
Monsieur	BRUNEL	BRUNEL	Gérard
Madame	BRUNET	BRUNEL	Nadine
Madame	CHANY	SOUTON	Sylvie
Madame	CHARDAIRE	CHARDAIRE	Odette
Madame	CHARTON	CHARTON	Sarah
Madame	CUMINAL	MAURY	Jeanine
Monsieur	CUMINAL	CUMINAL	André
Monsieur	DA MOTA	DA MOTA	Raphaël
Madame	DELFAUT	PIC	Elodie
Monsieur	DENIS	DENIS	Jean-Claude
Monsieur	DENIS	DENIS	André
Monsieur	DENIS	DENIS	Francis
Madame	DOUET	PIC	Marie-Louise
Monsieur	DOUET	DOUET	Bernard
Madame	DUPEYRON	BARBABIANCA	Martine
Monsieur	DUPEYRON	DUPEYRON	Raymond
Monsieur	DUPEYRON	DUPEYRON	Didier
Monsieur	MAURY .	MAURY	Joël
Madame	ODOUL	DUPEYRON	Annie
Madame	PAGES	FIRMIN	Elise
Madame	PEPIN	PEPIN	Angélique
Madame	PIC	DOUET	Gisèle
Madame	PIC	PIC	Anaïs
Monsieur	PIC	PIC	Maurice
Monsieur	PIC	PIC	Jérémie
Madame	PINEDE	DUPEYRON	Jeannine
Monsieur	PORTEFAIX	PORTEFAIX	Raphaël
Madame	REVERSAT	PORTEFAIX	Florence
Monsieur	ROUSSET	ROUSSET	André
Monsieur	SOUTON	SOUTON	Serge
Monsieur	TICHIT	TICHIT	Stéphane
Monsieur	VIALA	VIALA	Hervé
Monsieur	VOHRINGER	VOHRINGER	Sven